

**EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DU GROUPE GASCOGNE
ANNEE 2025**

Extrait du Rapport Annuel du 30 avril 2026 sur l'exercice 2025

● Faits marquants

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 400,0 M€ en progression de +2,2%, principalement par l'augmentation des volumes, avec des prix moyens de vente stables.

L'EBITDA ressort à 21,5 M€, en retrait de -7,1 M€, en raison d'un niveau de production insuffisant dans l'Activité Papier pénalisé par la vétusté des 3 plus anciennes machines à papier.

L'EBITDA cumulé des 3 autres Activités Bois, Sacs et Flexible est en légère progression de 0,7 M€ à 27,6 M€.

Les difficultés opérationnelles de la papeterie confirment la nécessité des projets d'investissement majeurs du Groupe sur son site de Mimizan (Landes). La nouvelle machine à papier à la pointe de la technologie va ainsi se substituer aux plus anciennes.

● Activités et résultats du Groupe

❖ Comptes de Résultat Groupe

en M€	2025	2024
Chiffre d'affaires	400,0	391,2
EBITDA	21,5	28,6
Résultat opérationnel courant	-3,3	6,1
Résultat opérationnel	-5,4	4,2
Résultat financier	-5,0	- 4,8
Résultat avant impôt	-10,4	0,0
Résultat net consolidé	-10,3	-0,6

Le **chiffre d'affaires** progresse de +2,2 % à 400,0 M€.

L'**EBITDA**¹ passe de 28,6 M€ à 21,5 M€ par la seule baisse de l'EBITDA de l'activité Papier (-7,8 M€ vs 2024).

Le **résultat opérationnel courant** devient négatif à – 3,3 M€, en lien avec la baisse de l'EBITDA et la hausse des amortissements.

Le **résultat opérationnel** s'établit à -5,4 M€ vs 4,2 M€ en 2024.

Le **résultat financier** ressort stable à- 5,0 M€.

Le **résultat net de l'ensemble consolidé** est négatif à – 10,3 M€.

❖ Situation financière

Bilan	2025	2024
Capitaux propres (M€)	205,1	214,4
Capitaux propres par actions (€)	5,4	5,7
Endettement net (M€)	236,8	169,0
Besoin en Fonds de Roulement (M€)	113,6	97,0

Tableaux de flux	2025	2024
Flux de trésorerie opérationnels (M€)	-4,5	21,9
Flux de trésorerie d'investissement (M€)	-55,5	-58,0
Flux de trésorerie de financement (M€)	-8,5	94,4
Variation de trésorerie (M€)	-68,5	58,3

Les **flux opérationnels** ressortent négatifs à - 4,5 M€, principalement expliqués par la baisse de l'EBITDA de 7,1 M€ et l'augmentation du BFRE de 16,6 M€ (dont 10,3 M€ d'augmentation des stocks).

Les **flux d'investissement** s'élèvent à 55,5 M€, dont 44 M€ dédiés à la nouvelle machine à papier.

Les **flux de financement** s'élèvent à – 8,5 M€ comprenant un nouveau tirage de 10 M€ et des remboursements d'emprunts pour 11,5 M€

La **variation de trésorerie** est négative à -68,5 M€. La trésorerie disponible s'élève à 37,1 M€.

L'**endettement net** progresse de 67,8 M€ sur l'exercice, compte tenu des investissements dans la nouvelle machine à papier.

¹ EBITDA : Résultat opérationnel courant + dotations nettes aux amortissements + dotations nettes aux provisions et dépréciations d'exploitation

- Résultats par Activité

	Activité Bois		Activité Papier		Activité Sacs		Activité Flexible	
	<i>en M€</i>							
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Chiffre d'affaires	45,1	41,8	102,3	105,6	123,3	117,6	129,2	126,1
EBITDA	0,5	1,5	-7,8	0,0	12,0	11,2	15,1	14,4
Résultat opérationnel courant	-1,7	-0,9	-19,7	-10,7	7,8	7,5	10,3	10,7

L'**Activité Bois** dégage un EBITDA de 0,5 M€ en recul mais toujours positif.

L'**Activité Papier** affiche un EBITDA négatif à -7,8 M€. Les difficultés techniques générées par un outil industriel trop ancien renchérissent les coûts de production et n'ont pas permis d'atteindre un niveau de production suffisant pour dégager un EBITDA positif.

L'**Activité Sacs** améliore son chiffre d'affaires de 5,1% et son EBITDA de 0,8 M€. Ce dernier ressort à 12,0 M€ porté par les performances des sites de Mimizan, Nantes et de la filiale grecque.

L'**Activité Flexible** reste performante avec un chiffre d'affaires en augmentation de 2,4% et un EBITDA en légère progression de 0,7 M€ à 15,1 M€ confirmant la solidité de son modèle grâce notamment à la diversité de ses marchés.

❖ Société mère (Comptes sociaux)

Le chiffre d'affaires social de Gascogne SA, essentiellement composé des prestations facturées à ses filiales au titre de l'assistance technique, du contrôle et de la coordination des activités, s'établit à 11,4 M€, contre 10 M€ en 2024.

Le résultat d'exploitation est à l'équilibre comme en 2024.

Le résultat financier net diminue de 17,2 M€, (de 3,0 M€ à -14,2 M€ en 2025) principalement du fait de provisions comptabilisées sur les titres de filiales pour 21 M€ partiellement compensées par des dividendes perçus de filiales en hausse de 5 M€.

Le résultat exceptionnel s'établit à 0,1 M€ en 2025.

L'impôt sur les sociétés est un produit de 3,5M€ en 2025 correspondant à l'économie d'impôt associée à l'utilisation des déficits des filiales déficitaires au sein de l'intégration fiscale.

Le résultat net s'établit -10,6 M€, contre + 4,8 M€ en 2024.

Au bilan, il est à noter que les capitaux propres diminuent de 10,6M€ (passant de 167,8 à 157,2 M€) lié au résultat net de l'année (-10,6 M€).

Le nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2025 est de 40 206.

❖ Echéancier clients-fournisseurs

♦ *Clients*

en K€	Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
Clients	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total <i>(1 jour et plus)</i>
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures	66	2	1	2	4	9
Montant total des factures concernées TTC	4796	16	8	12	0	36
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	42%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	5,6%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					

◆ *Fournisseurs*

en K€	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
Fournisseurs	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures	144	13	6	3		22
Montant total des factures concernées TTC	117	93	8	4		104
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	3,2%	2,5%	0,2%	0,1%		3,2%
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	10					
Montant total des factures exclues	13					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					

- Point sur l'évolution des principaux contentieux

Des litiges sont provisionnés dans les comptes consolidés pour un montant de 4,0 M€ (vs 3,4 M€ en 2024) :

- des litiges en matière de maladie professionnelle avec d'anciens salariés de la papeterie ayant développé des maladies liées à l'amiante,
- des litiges sociaux avec d'anciens salariés,
- des litiges commerciaux.

- Recherche et Développement

La recherche et développement est conduite au sein des activités du Groupe.

Les dépenses de recherche et développement identifiées dans le cadre du dispositif du Crédit Impôt Recherche pour l'exercice 2025 s'élèvent à 1,5 M€ et sont comptabilisées en charge.

- Parties liées

- ◆ *Transactions de la société mère avec les filiales du Groupe*

Il s'agit d'une part des prestations de service et de la mise à disposition des dirigeants facturées par la société mère aux filiales et d'autre part d'avances en compte courant consenties à/ou par certaines filiales qui donnent lieu à facturation d'intérêts financiers.

- ◆ *Transactions avec des parties liées*

Gascogne SA n'a entretenu, en 2025, aucune relation de quelque nature que ce soit avec les dirigeants (autre que les émoluments ou jetons de présence).

Gascogne SA a des relations avec les sociétés du Groupe Biolandes (actionnaire d'Attis 2) pour la mise à disposition de locaux et de personnels.

L'actionnaire principal Attis 2 a fait une avance en compte courant de 1,6 millions d'euros le 4 décembre 2024 qui a été remboursée par compensation lors de la souscription par Attis 2 à la prochaine augmentation de capital.

Cette avance est rémunérée à des conditions normales de marché, Gascogne SA ayant comptabilisé un montant de 71 K€ d'intérêts courus au 31 décembre 2025.

● Evolution et perspectives

Les premiers mois de l'année 2026 sont plutôt bien orientés tant en termes de volumes que de prix de vente. Le Groupe reste néanmoins prudent compte tenu du manque de visibilité sur le climat des affaires engendré par le conflit en Iran, de nouvelles hausses des coûts de l'énergie, des transports et des matières premières pétro-sourcées.

Dans ce contexte, l'adaptation et la réactivité du Groupe seront une nouvelle fois la règle pour l'année 2026.

Le chantier de la MAP7 se poursuit avec l'achèvement quasi complet de la construction du bâtiment destiné à cette machine. Les opérations de montage de la machine et des équipements associés ont démarré début avril 2026 comme prévu.

Le Groupe table sur une mise en route de cette nouvelle machine à papier au 1er trimestre 2027.

● Evènements postérieurs à la clôture

Sur le début d'année 2026, le Groupe a négocié auprès des banques commerciales, de Bpifrance et de la BEI un rééchelonnement des dettes existantes pour adapter les remboursements aux retards pris par le chantier de construction de la nouvelle machine à papier et obtenu de nouvelles lignes de crédit selon les accords suivants :

- Le décalage de 24 mois des premiers remboursements et des dates de maturité des prêts des banques, de la BEI et de Bpifrance ;
- Le maintien du crédit renouvelable sur la durée du plan avec un remboursement in fine en avril 2035 ;
- L'obtention de nouvelles lignes de crédit pour le financement de l'ensemble des investissements :
 - Un crédit d'investissement de 75 M€ dont 59,5 M€ au sein d'un crédit syndiqué regroupant les banques commerciales et Bpifrance et 15,5 M€ pour la BEI, remboursables à partir d'avril 2028 et à échéance avril 2035
 - Un crédit renouvelable de 10 M€ à échéance avril 2035

Ces nouveaux financements sont accompagnés d'apports en capital pouvant aller jusqu'à 30 M€ :

- Une avance en compte courant de 25 M€ faite par l'actionnaire Attis 2 en avril 2026 et qui sera convertie en capital lors d'une augmentation de capital qui sera réalisée avant la fin de l'année 2026 ;
- Un engagement d'Attis 2 sur une avance complémentaire de 5 M€ en cas de besoin ultérieur.